



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 117 DU 20 MAI 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETÉ

Arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôles chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Lille

ACADEMIE DE LILLE

Arrêté rectoral en date du 5 mai 2021, relatif à la désignation des membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de LILLE**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 29 octobre 2019 nommant M. Nicolas VENTRE, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant Monsieur Simon FETET secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 complété par l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VENTRE secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que Mme ANTOINE, démissionnaire de sa fonction de conseillère municipale, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Haubourdin,

Considérant que M. DOYELLE, démissionnaire de sa fonction de conseiller municipal, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Hem,

Considérant que Mme Laurence FORISSIER, démissionnaire de sa fonction de conseillère municipale, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Marcq-en-Baroeul,

Considérant le décès de M. DELATTRE, conseiller municipal de la commune de Santes,

Considérant que M. DUJARDIN, démissionnaire de sa fonction de conseiller municipal, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Santes,

Considérant que Mme LEPROVOST, démissionnaire de sa fonction de conseillère municipale, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Wahagnies,

Considérant que M. COUSTEUR ne souhaite plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Lompret,

Considérant que M. ISTRIA, démissionnaire de sa fonction de conseiller municipal, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Wambrechies,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} – Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 susvisé portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Lille sont modifiées conformément au tableau annexé ci-après.
Les autres dispositions de l'arrêté du 17 décembre 2020 susvisé restent inchangées.

Article 2- Le secrétaire général de la Préfecture du Nord, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **20 MAI 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE

Arrêté préfectoral modificatif

COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

Commune	Canton	Conseillers municipaux liste majoritaire	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
HAUBOURDIN	FACHES-THUMESNIL	1 – LOMBARD Claude 2 – LECOUTRE Jean-Noël 3 – DASSONVILLE Vanessa Suppléants : 1 – HIROUX Audrey 2 – LEMAITRE Cédric	4 – CAPY Nahalie Suppléante : 4 – GODEFROY Michaël	5 – COGE Virginie
HEM	CROIX	1 – MEERSEMAN Jérôme 2 – THIEFFRY Thibaut 3 – NOUQUERET Clémentine	4 – LOUCHART Mathilde	5 – CHOUJA Karima
LOMPRET	L'AMBERSART	1 – BOULLAND Philippe 2 – VANDOMME Aurélie 3 – ROCHE Marlène	4 – DALLY François 5 – CAPELLE Christian	
MARCO-EN-BAROEUL	LILLE 2	1 – DELOBEL Annie 2 – LEMAITRE Didier 3 – DELEURY Marc Suppléants : 1 - SCHAFIER Janine 2 – GILLET Eric 3 – DALLONGEVILLE Jérôme	4 – VIDAL-SAGNIER Odile Suppléante : 4 -ROUSSEL VANHEE Martine	5 – TONNEL Denis Suppléante : 5 – PICHON Jean-François
SANTES	LILLE 6	1 – BOUSSEMART Xavier 2 – DELABRE Catherine 3 – BRUERE Jérôme Suppléants : 1 – RUYSSEN Sylvie 2 – MARTIN-DECARNIN Isabelle 3 – DECAMPS Jérôme	4 – GUERLET Gilles 5 – LECLERCO Odile Suppléants : 4 – KASPRZYK Philippe 5 – TACQUET Isabelle	
WAHAGNIES	ANNOEULLIN	1 – FLINOIS-CARPENTIER Marie-Flore 2 – BOS née PRUDHOMME Suzanne 3 – PAS Raymond Suppléants : 1- LEFEBVRE Jean-René 2 – DELEVALLEZ Philippe 3 – IDZIK Daniel	4 – VEREZ Jean-Claude 5 – KIC Eric Suppléants : 4 – MONDOT Benjamin 5 – TAVERNIER Elodie	
WAMBRECHIES	LILLE 1	1 – STALNIKIEWICZ Alain 2 – ELLEBOUDT Gisèle 3 – DROULERS Aurélie	4 – DEBERGH René	5 – GUILLOU Hélène

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Lille

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint

Nicolas VENTRE



Arrêté du 5 mai 2021 relatif à la désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation

La rectrice de l'académie de Lille

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.234-1 à L.234-8, ses articles R.234-1 à R.234-15 et ses articles R.234-34 à R.234-38 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille ;

ATTENDU que le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille s'est réuni en séance plénière le 12 novembre 2019 et le 23 mars 2021 ;

VU l'arrêté rectoral du 20 janvier 2020 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation, modifié par arrêté rectoral du 25 janvier 2021;

CONSIDERANT que Mesdames Laetitia Aresu et Sylvie Dambemont ont été appelées à d'autres fonctions.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 20 janvier 2020 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation est modifié comme suit :

Article 1^{er} :

Le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation comprend, sous la présidence de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités :

I - Membres nommés :

- Monsieur Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille
- Monsieur Jean-Yves BESSOL, Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- Monsieur Éric DUPUIS, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de sciences et techniques industrielles
- Madame Marie-Françoise GODON, Doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

II - Membres élus en son sein par le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille parmi les personnels titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré :

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
 - Madame Catherine PIECUCH
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) – Education
 - Monsieur Nicolas PENIN
- Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)
 - Madame Catherine BODET,
- Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) :
 - Monsieur Benoît THEUNIS

III - Membres nommés parmi les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :

- Syndicat National de l'Enseignement Chrétien – CFTC :
 - Monsieur Yann COUDEL
 - Madame Anne CABARET
- SEP CFTD 59/62 :
 - Madame Nadia BECK née CLAES

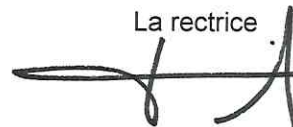
IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

- Monsieur Geoffrey MARTINACHE, Directeur de l'Ecole privée hors contrat EFFICOM de Lille

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 5 mai 2021

La rectrice



Valérie CABUIL